
III. LA PROMOTION DE LA PROSPÉRITÉ ET DE L'EMPLOI

Sur la base de son Indice du développement humain, l'ONU a classé le Canada parmi les pays du monde qui ont la meilleure qualité de vie. La protection et l'amélioration de ce niveau de vie sont un objectif clé de la politique étrangère canadienne. Comme l'a mentionné le Comité mixte spécial, la prospérité du Canada ne repose pas uniquement sur de bonnes politiques économiques nationales, toutes essentielles qu'elles soient. Elle dépend aussi de la prospérité des autres nations et de notre capacité de tirer pleinement avantage des possibilités qui s'offrent.

La croissance économique et la création d'emplois au Canada exigent une plus forte concentration sur les initiatives nationales, y compris les mesures de redressement fiscal, pour encourager l'investissement et l'exportation de biens et de services concurrentiels. Elles exigent aussi un système économique international sain et axé sur des règles convenues.

Le système utilisé depuis la fin des années 1940 a mis l'accent sur l'accroissement de la productivité et sur l'amélioration des niveaux de vie au plan mondial. Il a aussi limité la capacité des économies plus influentes de poursuivre unilatéralement des politiques défavorables au Canada. Dans l'ensemble, ce système nous a bien servis, et il a montré une capacité impressionnante d'adaptation aux nouvelles réalités. De plus, nous nous sommes efforcés activement de protéger et de promouvoir nos intérêts au sein d'un système économique international que nous avons d'ailleurs grandement influencé.

Un contexte international en mutation

Le système commercial multilatéral est critique pour la prospérité du Canada

- Depuis la fin des années 1940, le développement et la défense d'un environnement commercial robuste et dynamique ont été naturellement assumés par l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT); ce rôle est maintenant pris en charge par l'OMC, son successeur. La mise en oeuvre des résultats des récentes négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round — qui ont notamment mené à la création de l'OMC — a été garantie à la fin de 1994 lorsque les principales économies du monde et plusieurs grands pays en développement ont intégré le nouvel ensemble de droits et d'obligations à leur législation nationale.